



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 78323

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des professeurs de communication, d'économie et de gestion relatives aux nouveaux programmes d'exploration de seconde. Ces professeurs estiment que l'intitulé de l'option "Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion" (PFEG) ne traduit pas, comme pour d'autres options (sciences économiques et sociales, sciences humaines), un caractère suffisamment attractif pour les élèves et les parents au moment du choix à l'entrée en seconde. Ils auraient ainsi préféré un intitulé de type "sciences économiques et de gestion". Aussi il lui demande ce qu'il pense de cette suggestion et dans quelle mesure elle pourrait être mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Selon les dispositions des arrêtés du 27 janvier 2010 parus au Journal officiel de la République française du 28 janvier, la réforme du lycée entrera en vigueur à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique. L'arrêté qui fixe l'organisation, le nom des enseignements et les horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole a été publié au Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010. Le rôle de détermination de la classe de seconde prendra tout son sens grâce au choix d'enseignements d'exploration qui permettront aux élèves de tester leur goût et leurs aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines ainsi que les poursuites d'études auxquelles elles mènent de plus, le ministre de l'éducation nationale a souhaité que tous les lycéens bénéficient dorénavant d'un enseignement d'économie. Les élèves pourront choisir l'un des deux enseignements d'exploration, d'une durée d'une heure trente chacun : « sciences économiques et sociales » et/ou « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ». Il s'agit, dans ce domaine, d'une évolution majeure par rapport à la situation actuelle où plus de la moitié des élèves quittent le lycée sans jamais avoir bénéficié d'une initiation à l'économie. Ces deux enseignements complémentaires apportent un éclairage différent à ce domaine ; le premier, permet à l'élève d'acquérir quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie ; le second, permet à l'élève de développer des capacités d'analyse pour la compréhension d'un environnement économique et juridique de plus en plus complexe et l'identification des principes de fonctionnement des organisations, notamment de l'entreprise, et leur contribution au développement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78323

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5173

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8817